



**CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°16-2023-122

PUBLIÉ LE 27 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **Préfecture de la Charente / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité**

16-2023-12-27-00001 - Arrêté fixant la liste des supports habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales dans le département de la Charente pour l'année 2024 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Charente

16-2023-12-27-00001

Arrêté fixant la liste des supports habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales dans le département de la Charente pour l'année 2024

## ARRÊTÉ

### fixant la liste des supports habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales dans le département de la Charente pour l'année 2024

La préfète de la Charente,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée, relative aux annonces judiciaires et légales ;
- Vu** la loi n° 86-897 du 1<sup>er</sup> août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;
- Vu** le décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009 pris pour application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 86-897 du 1<sup>er</sup> août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;
- Vu** le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;
- Vu** le décret n° 2022-1193 du 31 octobre 2022 modifiant le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de la préfète de la Charente Madame Martine CLAVEL ;
- Vu** l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2023 donnant délégation de signature à Mme Nathalie VALLEIX, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Charente ;
- Considérant** les demandes d'habilitation présentées, au titre de l'année 2024, par les directeurs de journaux et services de presse intéressés ;
- Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Charente,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour l'année 2024, dans le département de la Charente, les publications de presse habilitées à publier les annonces judiciaires et légales sont les suivantes :

- Charente Libre, 19 boulevard du Maréchal Juin, 16340 L'ISLE-D'ESPAGNAC,
- L'Avenir-Le Confolentais, INCA SAS, 5 rue du Chatelet, 70000 VESOUL,
- Courrier Français de Charente, Société Nouvelle Courrier Français, Rue du Docteur Jean Vincent, CS 52052, 33071 BORDEAUX.
- La Vie Charentaise, CENTRE-OUEST ÉDITIONS, 2133 route de Chauvigny, 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR.

**Article 2 :** Pour l'année 2024, dans le département de la Charente, les services de presse en ligne habilités à publier les annonces judiciaires et légales sont les suivants :

- charentelibre.fr, 19 boulevard du Maréchal Juin, 16340 L'ISLE-D'ESPAGNAC,
- sudouest.fr, SAPESO, 23 quai de Queyries, 33100 BORDEAUX,
- courrier-francais.com/charente, Société Nouvelle Courrier Français, Rue du Docteur Jean Vincent, CS 52052, 33071 BORDEAUX,
- actu.fr, PUBLIHEBDOS SAS, 261 rue de Châteaugiron, 35051 RENNES Cedex 9,
- ouest-france.fr, SOCIETE OUEST-FRANCE, 10 rue du Breil, 35051 RENNES Cedex 9,
- lefigaro.fr, FIGARO, 14 boulevard Haussmann, 75009 PARIS,
- My-Angers.info – Angers info, 5 impasse des petits pères, 49000 ANGERS,
- lemonde.fr, Société Editrice du Monde SA, 67/69 avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS,
- lanouvellerepublique.fr/Charente, La Nouvelle République du Centre Ouest, 232, avenue de Grammont, 37000 TOURS,
- lepopulaire.fr, Le populaire du Centre, 8 rue Bernard Lathière – Immeuble Romanet, BP 541, 87011 LIMOGES CEDEX 1,
- caracterres.fr, La Vie Charentaise, GIE Réussir Nouvelle Aquitaine, Les ruralies – CS 80004, 79231 PRAHECQ CEDEX.

**Article 3 :** Les tarifs d'insertion et notamment le prix à la ligne des annonces légales et judiciaires seront définis par un arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie.

**Article 4 :** La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente.

Angoulême, le

**27 DEC. 2023**

Pour la préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Nathalie VALLEIX